

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
du Conseil Municipal		
33	33	26

Séance du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE ; M Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

*Date de la convocation***29 Novembre 2019***Date d'affichage de la délibération*

VOTE :

Adoptée par l'unanimité**DELIBERATION N°2019/11/74****ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ECOLE NOTRE DAME DE GRACE
POUR UN VOYAGE SCOLAIRE LINGUISTIQUE A TORONTO (CANADA)**

L'école Notre Dame de Grace des Abymes a organisé un voyage scolaire linguistique à Toronto du 15 au 22 Juin 2019 pour 29 élèves de CM2.

L'école sollicite la ville de Lamentin pour une participation financière aux dépenses liées à ce séjour pour l'élève Taïna JEAN-CHARLES domiciliée à Lamentin, en lui laissant le libre choix pour la somme qui lui sera accordée.

Ce voyage avait pour objectif de permettre aux élèves de découvrir un autre pays, son histoire, sa géographie, sa culture, sa monnaie et d'être en mesure d'échanger en anglais.

Le coût total du séjour est estimé à Soixante Trois mille Neuf cent Soixante euros (63 960 €) pour les 29 élèves participant au voyage et 5 accompagnateurs, soit Mille Huit cent soixante six euros (1 866 €) par élève.

Le budget prévisionnel du séjour est le suivant :

PREVISIONS DE RECETTES				PREVISIONS DE DEPENSES	
Origine des recettes			Montant	Poste des dépenses	Montant
Participation demandée aux familles			17 052 €	Frais de transport	18 415 €
588 x 29				Avion – élèves	
Les accompagnateurs			6 336 €	635x29	6 336 €
792x8				Avion – accompagnatrices	
880x6			5 280 €	792x8	
Subventions				Frais d'hébergement	
Coopérative de l'école	40 €	29	1 160 €	Hébergement / élève	35 699 €
Association NDG	20 €	29 = 580 €	1 600 €		
Association APPEL	34 €	29+1= 1020 €			
Liste de souscription				1 231 x 29	
Vente de sucrés, salés – foire culinaire			13 500 €	Hébergement / adulte	3 510 €
Déjeuner champêtre			5 032 €	877,50 x 4	
			14 000 €		
TOTAL			63 960 €	TOTAL	63 960 €
Coût du séjour par élève : 1 866 €					

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de Deux cent euros (200 €) à l'école Notre Dame de Grâce, pour Taïna JEAN-CHARLES élève de CM2 domiciliée à Lamentin.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'allouer une aide financière de 200,00 € à l'école Notre Dame de Grâce au profit de Taïna JEAN-CHARLES élève de CM2 domiciliée à Lamentin.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE

